

Fiche thématique comparative 1 : La collecte des déchets

Notre liste aborde le thème « Plus d'efficacité dans la collecte des déchets » **en déclinant 5 propositions :**

- 35 « Aider à l'installation de composteurs dans les jardins »
- 36 « Proposer la distribution à domicile des contenants pour les déchets verts »
- 37 « Mettre en place un système de collecte du verre plus performant »
- 38 : « Proposer une collecte des encombrants par trimestre, organiser la collecte des déchets électroniques avec le réseau d'associations locales »
- 39 « Augmenter la capacité de l'éco-point et en faire une véritable déchetterie »

- **1)** Dans son programme, la liste VIVRE propose **uniquement ceci sur ce thème :**

- **Mettre en place une politique de gestion des déchets**

Doit-on en déduire qu'une telle politique est inexistante, car elle n'a pas été mise en place par la majorité municipale actuelle ? En quoi consisterait cette politique de gestion ? Réponse peut-être après le 15 mars...

Par contre, dans sa lettre ouverte, Mme Haguet-Volckaert expose :

En conséquence, au niveau communal :

- On ne peut pas s'engager à un ramassage des encombrants par trimestre. L'accord des 124 conseillers communautaires est obligatoire, ce service concernant 73 communes (hors Evreux).

Proposer n'est pas s'engager, cette nuance échappe manifestement à certains qui confondent (ou font semblant) obligation de résultats et obligation de moyens ; **il ne s'agit pas d'une promesse électorale.**

Seules 2 tournées par an de ramassage des encombrants sont actuellement effectuées par les services d'EPN.

Ce que nous souhaitons proposer aux habitants, c'est de participer à la mise en place **d'une collecte intermédiaire locale** de déchets de type encombrants de la manière suivante :

Nous proposons d'utiliser un véhicule utilitaire appartenant au parc automobile de la commune, avec un appel au volontariat d'au moins 2 agents municipaux pour cette mission, durant 5 jours ouvrés sur leurs heures travaillées.

Nous proposerons à des habitants désireux de donner un coup de main éventuel de participer aussi.

Nous mettrons en place à la mairie un registre (papier, puis si possible ultérieurement électronique) sur lequel les habitants ayant des objets dont ils souhaitent se débarrasser **uniquement classés comme encombrants et donc acceptables dans l'éco-point existant** sur Saint-Sébastien.

Ils pourront s'inscrire en indiquant leurs coordonnées, la nature et les caractéristiques des objets (poids et dimensions approximatives) qu'ils souhaitent voir collectés, et d'éventuelles observations particulières.

Ainsi, durant 2 semaines (10 jours ouvrés), les inscriptions de demande de collecte ciblée seront recueillies, les personnes malades, âgées, dépendantes ou à mobilité réduite seront prioritaires.

Une tournée sera ensuite planifiée, et les personnes retenues seront toutes **contactées individuellement** pour leur communiquer le jour du ramassage sur le trottoir devant chez elles comme pour la collecte classique.

Nous allons donc tester ce dispositif en le mettant en œuvre une première fois à titre expérimental, et nous comptons **en retirer les leçons en associant la population** pour évaluer avec nous ce qui est satisfaisant ou non, perfectible, améliorable, les difficultés auxquelles nous devons trouver une solution, rédiger un règlement, etc...

Nous n'aurons pas besoin d'EPN pour cette opération, il s'agit d'une volonté **d'agir concrètement au niveau communal avec nos moyens techniques propres et avec le soutien et la participation des habitants.**

Cette collecte ciblée de déchets est une opportunité de nous prendre en main sans dépendre de l'assistance ou de la participation d'EPN, éternel refrain : **le lien social, c'est aussi proposer à tous les habitants volontaires de s'impliquer et d'aider les autres s'ils le souhaitent et le peuvent.**

- 2) Dans cette lettre ouverte, il est ensuite affirmé :

• On ne peut pas s'engager à transformer un éco-point en déchetterie ; un programme de mise aux normes des déchetteries est en cours et planifié à l'EPN (coût de 1.5 millions).

Ici encore, la mise aux normes (dont l'échéance est incertaine) des déchetteries existantes par EPN dans le cadre de sa compétence communautaire n'interdit pas à notre commune d'appliquer notre proposition complémentaire.

Tout d'abord, **augmenter la capacité de l'éco-point actuel**, ensuite évaluer les modalités techniques et financières qui permettraient sa transformation en déchetterie conformément à la réglementation sur les déchets.

Il y aurait **deux options** : celle d'un **site communal géré en régie et réservé aux habitants de Saint-Sébastien**, ou la piste d'une **mutualisation locale éventuelle avec une ou plusieurs communes limitrophes**, si elles sont désireuses de participer à un tel projet, avec naturellement une organisation appropriée (SIVU par exemple).

Un **bilan chiffré et détaillé**, établi après étude préalable réalisée par un prestataire spécialisé et présentant les avantages et les inconvénients serait bien sûr soumis aux Sébamorsentin(e)s **avant toute prise de décision.**

